Libellé de la fiche métier de rattachement : Préparateur(trice) en pharmacie hospitalière (PPH)
Code métier : 05L20
DIRECTION/SITE : Direction de la Pharmacie / Gabriel Montpied - Estaing
SERVICE/POLE : Dispositifs médicaux stériles, Médicaments, Plateau technique et Stérilisation de territoire / PHARMACIE

IDENTIFICATION DU POSTE

N° de poste de travail (renseigné par la DRH) :
Grade : PPH
Quotité de travail : 100%
Horaires et jours travaillés :

- Services hors Stérilisation :

Du lundi au vendredi, poste en 7h30 avec une amplitude horaire de 7h30 à 18h30
Le samedi, poste en 3h45 avec une amplitude horaire de 8h30 à 13h, selon le cycle de travail.

- Stérilisation :

Du lundi au vendredi, poste en 7h30 et 10h avec une amplitude horaire de 6h30 à 21h00
Le samedi, poste en 10h avec horaire de 8h à 18h, selon le cycle de travail.
Le dimanche, astreinte de 24h avec horaire de 8h au lundi 8h

PRESENTATION DU PÔLE ET DES SERVICES

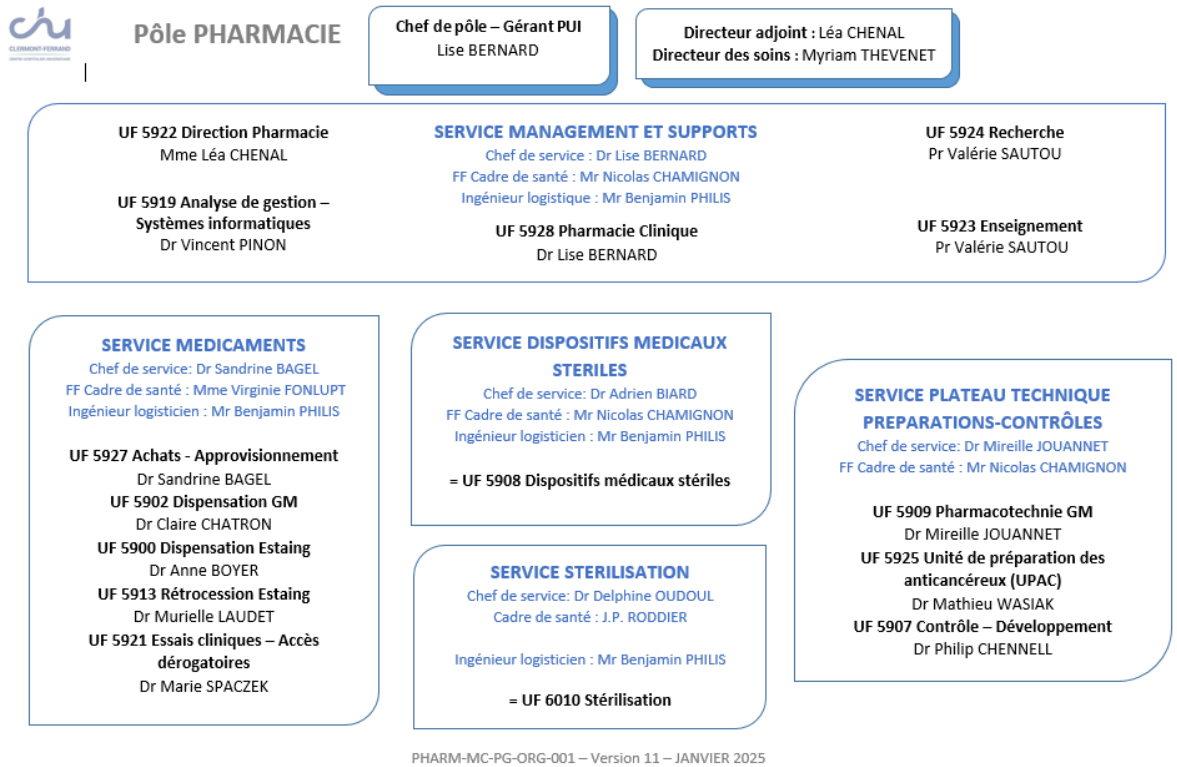

CADRE REGLEMENTAIRE

- Code de la santé publique : « Exercice des professions » - Article L4241-5 : les conditions de délivrance du brevet professionnel de préparateur en pharmacie sont fixées par décret et « professions de santé » - Article L4241-13 modifié par l'ordonnance n° 2018-20 du 17 janvier 2018-art.15.
- Loi n°92-1279 du 8 décembre 1992 modifiant le livre V du code de la santé publique et relative à la pharmacie et au médicament.
- Arrêté du 26 avril 2001 portant création du diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière et fixant ses conditions de formation et ses modalités de délivrance.
- Décret n°2011-748 du 27 juin 2011 portant statuts particuliers des corps des personnels médicotechniques de la fonction publique hospitalière.
- Arrêté du 16 avril 2014 modifiant l'arrêté du 2 août 2006 relatif à la formation conduisant au diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière.
- Arrêté du 12 février 2015 modifiant l'arrêté du 10 septembre 1997 modifié relatif au brevet professionnel de préparateur en pharmacie.
- Arrêté du 1er mars 2016 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2006 relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière.
- Arrêté du 22 juin 2001 relatif aux bonnes pratiques de pharmacie hospitalière.
- Décrets n°2004-451 du 21 mai 2004 et n02007-1428 du 3 octobre 2007 relatifs aux pharmacies à usage intérieur et modifiant le code de la santé publique et le décret n°2019-489 du 21 mai 2019 relatif aux pharmacies à usage intérieur.
- Décret n° 2023-564 du 5 juillet 2023 relatif aux conditions d'exercice de la profession de préparateur en pharmacie et de préparateur en pharmacie hospitalière
- Arrêté du 31 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de préparateur en pharmacie hospitalière

FONCTIONS ET ACTIVITES

Fonction conforme aux textes régissant la profession de préparateur(trice) en pharmacie hospitalière :

- Approvisionnement en produits, en matériels, dans son domaine d'activité
- Conditionnement de produits et/ou de matériels spécifiques au domaine d'activité
- Constitution et contrôles des dotations de services dans le respect des règles de détention et de conservation des médicaments et des dispositifs médicaux
- Dispensation de médicaments et de dispositifs médicaux
- Établissement/actualisation et mise en œuvre de procédures, protocoles, consignes, spécifiques à son domaine d'activité
- Gestion des stocks de produits, de matériels, dans son domaine d'activité (approvisionnement, saisie, suivi, contrôle, relance commandes, …)
- Préparations pharmaceutiques magistrales et hospitalières
- Réalisation de préparations galéniques, en zones protégées ou contrôlées

- Participe aux étapes de la stérilisation des dispositifs médicaux réutilisables et coordonne la recomposition de ceux-ci en fonction des priorités
- Accueil et prise en charge des personnes (agents, patients, usagers, etc.), dans son domaine d'activité
- Accueil, encadrement et accompagnement pédagogique de personnes (agents, étudiants stagiaires)
- Veille documentaire et développement professionnel continu
- Mobilité possible sur l'ensemble des services du Pôle

COMPETENCES REQUISES

1. **Savoir-faire :**
   - Anticiper et gérer les stocks de produits, matériels stériles, équipements et consommables, ainsi que des péremptions pour la mise en adéquation des ressources au regard des demandes
   - Analyser les prescriptions, les demandes de médicaments ou de produits ou d'ordonnances
   - Maitriser les équipements techniques, logiciels métier, bureautiques nécessaires à la pratique de son métier
   - Respecter les consignes et les procédures de sécurisation de la dispensation
   - Appliquer les bonnes pratiques de préparations pharmaceutiques et de stérilisation
   - Conseiller le patient et son entourage, les services de soins dans le cadre du bon usage du médicament
   - Respecter les règles d'hygiène, d'habillage et de gestion des déchets selon le secteur d'activité (espace protégé et confiné, zone à atmosphère contrôlée, …)
   - Rédiger des informations relatives à son domaine d'intervention, en assurer le suivi, la traçabilité et l'archivage
   - Analyser et adapter sa pratique professionnelle au regard de l'évolution des recommandations
   - Évaluer les pratiques professionnelles de soins dans son domaine de compétence
   - Participer à la rédaction des procédures / protocoles dans son domaine d'activité
   - Suivre des indicateurs qualitatifs, assurer les contrôles nécessaires à la prévention des événements indésirables, savoir alerter en cas de non-conformité

2. **Savoir-être :**
   - Curiosité professionnelle, pédagogie
   - Rigueur, dynamisme et disponibilité
   - Sens de l'initiative, savoir rendre compte
   - Comportement adapté dans ses relations avec autrui et sens du travail en équipe
   - Capacité d'adaptation aux changements et aux évolutions organisationnelles et techniques
   - Respect des droits et devoirs du fonctionnaire (secret professionnel, confidentialité, …)

EXIGENCES ET CARACTERISTIQUES DU POSTE

- Participe et collabore au fonctionnement de la pharmacie à usage intérieur en rapport avec la gestion, l'approvisionnement, la délivrance et la préparation des produits de santé sous la responsabilité et le contrôle effectif du pharmacien
- Exercice multi sites

RELATIONS PROFESSIONNELLES FREQUENTES

- Equipe d'encadrement (cadre de santé et pharmaciens)
- Personnel paramédical, agents de stérilisation, administratifs et logistiques de la pharmacie à usage intérieur
- Personnel paramédical des unités de soins, plateaux médicotechniques
- Tous les professionnels de l'établissement, administratifs, techniques et logistiques
- Direction des Soins, Direction du Pôle Pharmacie
- Autres partenaires, prestataires et professionnels du Territoire

PREREQUIS POUR EXERCER

BP ou DEUST de Préparateur en Pharmacie : obligatoire
Diplôme de Préparateur en Pharmacie Hospitalière : souhaité

Profil de poste pouvant être modifié en fonction des évolutions de l'activité du Pôle